

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MAI** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 16 maio, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL et Aurélien CASTILLE.

Étaient excusés : Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL.
M Hugo CHAVANNE, a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.
M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES.
M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Margaret GOURDIN.
M. Mathieu ROCHETTE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-045

Création d'un second
poste de policier
municipal

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale
VU le décret n° 2021-1920 du 30 décembre 2021 pris pour l'application de l'article L. 412-57 du code des communes relatif à l'engagement de servir des policiers municipaux
VU le budget communal approuvé par délibération n°2024-024 du 10 avril 2024 ;
VU le tableau des effectifs,
Considérant l'avis favorable de la commission Sécurité et Risques Majeurs ainsi que celui de la Commission finances et administration générale réunie le 06 mai 2024,
Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un second agent de police municipale pour répondre aux exigences de sécurité sur la voie publique et assurer la continuité du service tout au long de l'année,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité – 26 voix pour.**

CREE d'un poste de policier municipal supplémentaire à temps complet.
DIT que les crédits nécessaire sont prévus au budget communal ;

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE



Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le